

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°82-311 du 21 Septembre 1982

Portant nomination du Camarade Simon Ifèdè OGOUMA en qualité de Représentant Permanent de la République Populaire du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies à NEW-YORK.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 78-202 du 14 Août 1978 portant attributions et réorganisation du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et les textes modificatifs subséquents ;
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 15 Septembre 1982,

DECRETE :

Article 1er.- Le Camarade Simon Ifèdè OGOUMA est nommé Représentant Permanent de la République Populaire du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU), avec résidence à NEW-YORK.

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, le Camarade Simon Ifèdè OGOUMA bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués par le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 et les actes qui l'ont modifié, aux Chefs de postes diplomatiques.

Article 3.- Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

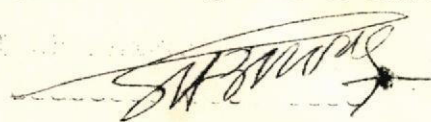
Fait à Cotonou, le 21 Septembre 1982

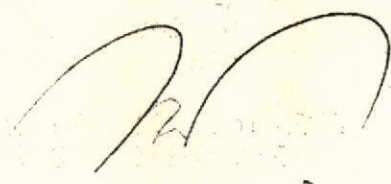
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération, absent,
le Ministre de l'Information et de la
Propagande chargé de l'intérim,

Le Ministre des Finances,


Amidou BABA-MOUSSA


Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 AMR 6 CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 SPD 2
IGE ET SES SECTIONS 4 DPE-DLC-INSAB 6 MAEC 6 MF 6 DB-DCE-DSDV-
TRESOR-DI 20 AMBABENIN Washington 1 INTERESSE 1 DPE AU MTAS 2 DCCT-
GDE CHANC. 2 UNB-FASJEP-INSJA-DAD 10 PREFETS 6 JORPE .-.